

8 octobre 2019

## Comité Technique du 8 octobre 2019

### Organisation du DPP

Ce point avait pour objet de présenter la nouvelle organisation du département, devenant département de la connaissance et de la planification (DCP), avec un objectif de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Le SNE a fait remarquer, comme malheureusement trop souvent, que la note ne présentait ni l'évaluation des charges de travail, ni l'impact de leur transfert et qu'il n'y figurait pas la partie prévention des RPS et suivi de la réorganisation. La directrice du DPP a répondu à ces questions en séance.

D'autre part, le SNE a soulevé une interrogation sur l'avenir du service documentation, la note ne présentant pas d'éléments relatifs à son intégration prévue au sein du Secrétariat Général. Le directeur nous a répondu souhaiter attendre le retour de la cheffe de service pour traiter ce point. Il a donc été convenu de maintenir le Sdoc dans l'organigramme de DPP (DPC) en attendant la note propre au SG.

**Nous nous sommes abstenus lors du vote du CT.**

### Procédure lanceur d'alerte

L'arrêté du 12 août 2019 relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein du Ministère détaille une procédure permettant à des agents publics de signaler des faits prévus par la loi.

Le signalement est effectué auprès du « référent alerte » (pour le MTES il s'agira d'un collège de personnes) habilité à recevoir les alertes et signalements réalisés selon la procédure décrite.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse souhaite rejoindre le dispositif de lanceur d'alerte mis en place par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Solidarité. L'agence mettra à disposition de ses agents cette procédure et s'engage à respecter la confidentialité de l'auteur du signalement, des faits qu'il relate et des personnes citées.

Après quelques précisions apportées en séance, notamment sur les mesures de protection du lanceur d'alerte, nous avons voté en faveur de la note présentée.

**Vote favorable à l'unanimité du CT.**

## **Le contrat d'objectifs et de performance – COP**

Ce contrat fixe, après validation par la DEB, les grands objectifs de l'établissement sur la durée du 11<sup>ème</sup> programme en matière de gouvernance, de politique d'intervention financière, de redevances et de pilotage de l'établissement (ressources humaines, gestion budgétaire, etc.).

Le SNE a dénoncé certaines formulations employées telles que « rationalisation » et amplification », notamment quand il s'agit d'évoquer les réductions d'effectifs dans un contexte déjà suffisamment préjudiciable aux agences.

D'autre part, nous demandons que la formulation « amplification des mutualisations » soit supprimée car nous estimons que le plan de mutualisation inter-agences va déjà trop loin. Le directeur répond que ce COP aurait dû être validé début 2019, avant l'adoption du plan de mutualisation, et que le texte fait donc référence aux mutualisations engagées qui n'auront pas vocation à être amplifiées.

Enfin, le SNE a alerté sur le risque associé à la non atteinte de l'objectif de consommation de 95% des autorisations d'engagement annuels sur 2019 et 2020. Le directeur a répondu qu'il n'y voyait pas de problème particulier dans la mesure où l'agence pourra expliquer un éventuel résultat inférieur à la cible par des éléments objectifs.

**Ce point était présenté pour information.**

## **Note relative aux réorganisations de postes ou de services**

Cette note présente les différents cas d'évolutions des postes (modification de fiche, changement de catégorie, création ou suppression, changement de rattachement hiérarchique) et modalités de consultation du CT correspondantes.

Nonobstant quelques remarques sur la rédaction, le SNE a requis la prise en compte de la prévention des Risques Psycho Sociaux et leur suivi dans la note, ce que le directeur a accepté.

A la demande du SNE, le point a été présenté pour avis.

**Vote favorable à l'unanimité du CT.**

## **Projet de budget 2020**

Nous avons réitéré notre position contre la réduction d'effectif et la réduction des frais de fonctionnement. Nous avons regretté que le document présente une diminution d'effectif sur trois ans alors qu'aucune pré-notification des emplois n'a été reçue de la tutelle et que l'arrêt des réductions d'effectif doit être un objectif. Nous avons insisté sur le fait que la direction ne devait pas devancer, voire encourager, les exigences du ministère.

A noter que depuis la présentation du budget en mode GBCP, certains tableaux détaillés, comme le volet fonctionnement et les dépenses encadrées, ne sont plus produits. La lecture du budget devient très difficile et manque donc de transparence pour les représentants du personnel et pour les administrateurs.

**Ce point était présenté pour information.**

## Points complémentaires demandés par le SNE :

### Point sur les chantiers collectifs « agence 2030 »

Pour le SNE, les questions évoquées par les agents et reprises dans la note du codir, à savoir le besoin exprimé de sens et de perspectives, tant sur la façon de faire, les modes d'action à privilégier, que sur le positionnement à trouver par rapport aux autres parties prenantes, doivent être posées pour chaque chantier identifié par la direction.

Le SNE a également demandé si les réponses à ces questions pourraient conduire à des propositions de modification d'organisation. Le directeur a répondu par l'affirmative.

### Avancement du portail télé service des aides

Le développement de la solution informatique et les présentations dans les différents CODEL sont en cours depuis septembre.

Le test d'acceptation du produit se fera d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020, avec la possibilité d'apporter des adaptations sur cette 1<sup>ère</sup> version entre mars et juin 2020.

#### Vos représentants

##### Sne - FSU au CT :

Vivien ROSSI

[vivien.rossi@eurmc.fr](mailto:vivien.rossi@eurmc.fr)

Fabrice CATHELIN

[fabrice.cathelin@eurmc.fr](mailto:fabrice.cathelin@eurmc.fr)

[www.snefsu.org](http://www.snefsu.org)

Barbara MARTIN

[barbara.martin@eurmc.fr](mailto:barbara.martin@eurmc.fr)

Fatiha EL MESAUDI

[fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr](mailto:fatiha.elmesaoudi@eurmc.fr)

Anahi BARRERA

[anahi.barrera@eurmc.fr](mailto:anahi.barrera@eurmc.fr)

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

